



greenta

**ACTEUR
GLOBAL DE LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE
DES BATIMENTS**

DE LA STRATÉGIE À LA RÉALISATION

RÉSIDENTIEL COLLECTIF

SOMMAIRE

LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE	p. 3
ETES-VOUS CONCERNÉ ?	p. 4
LES ACTIONS À ENTREPRENDRE	p. 5
NOTRE MISSION	p. 6
ETUDES	p. 7
<ul style="list-style-type: none">• DPE (Collectif et appartements)• Audits énergétiques.• Diagnostic Techniques Global - DTG• Plan Pluriannuel de Travaux – PPT• Identification des aides financières	
TRAVAUX	p.11
<ul style="list-style-type: none">• Maitrise d'œuvre et suivi des travaux	
QUELQUES MOTS SUR GREENTA	p.13



RÉSIDENTIEL COLLECTIF

LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

C'est quoi ?

La loi Climat & Résilience impose une obligation progressive de rénover pour conserver l'habitabilité des logements.

1. POUR LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS

- **Réalisation d'un DPE** pour tout bâtiment dont le permis de construire a été déposé avant le 1er janvier 2013. Il doit être renouvelé tous les 10 ans sauf si un DPE postérieur à juillet 2021 atteste d'une classe A, B ou C.
- **Réalisation d'un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)** pour toutes les copropriétés de plus de 15 ans. Il doit être révisé tous les 10 ans.

Calendrier des obligations en copropriété

Type de copropriété	Réalisation du DPE collectif	Plan pluriannuel de travaux
De plus de 200 lots	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2023
Entre 51 et 200 lots	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2024
De moins de 50 lots	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} janvier 2025

2. POUR LES BÂTIMENTS CLASSÉS « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES »

INTERDICTIONS

- Interdiction d'**augmenter ou de réviser les loyers** des baux existants
- Interdiction progressive de **proposer de nouveaux baux** de location.

OBLIGATION

- Obligation progressive de **réaliser un audit énergétique** dans le cas d'une mise en vente.



ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vous êtes concerné si :

- Vous êtes un syndic de copropriété, une agence immobilière
- Vous êtes un bailleur social
- Vous êtes un propriétaire d'un ou plusieurs bien(s)



LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

PLUSIEURS CAS DE FIGURES :

Mon besoin		Mes obligations
Louer mon bien classé « passoire énergétique »	→	1. Réaliser un DTG 2. Réaliser des travaux de rénovation énergétique et de conservation du bien
Vendre mon bien classé « passoire énergétique »	→	Réaliser un audit énergétique
Respecter les obligations légales	→	1. Réaliser un DPE collectif 2. Réaliser un PPT
Mettre en copropriété ou renouveler le statut de copropriété de mon bien	→	Réaliser un DTG

NOTRE MISSION : VOUS PROPOSER UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN

Nous apportons notre expertise au service de votre projet afin de vous proposer une solution globale depuis les études jusqu'à la réalisation des travaux.



ETUDES :

- DPE (Collectif et appartements)
- Audit énergétique
- Diagnostic Technique Global - DTG
- Plan Pluriannuel de Travaux - PPT
- Identification des aides financières



TRAVAUX :

- Maîtrise d'œuvre et suivi des travaux





RÉSIDENTIEL COLLECTIF

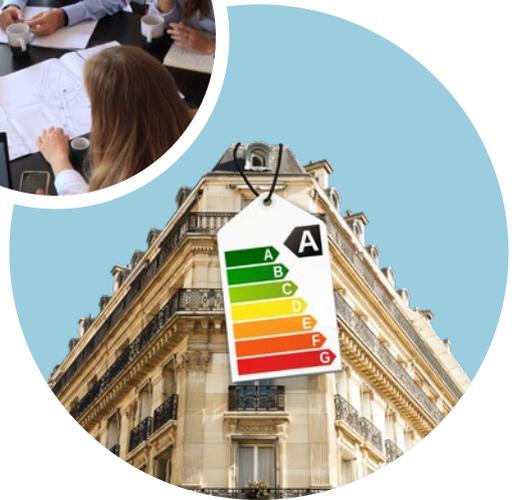
1. ÉTUDES

- 1.1. DPE (Collectif et appartements)
- 1.2. Audit énergétique
- 1.3. Diagnostic Technique Global - DTG
- 1.4. Plan Pluriannuel de Travaux - PPT
- 1.5. Identification des aides financières

1.1. DPE : DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE

La réalisation du DPE collectif devient obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant 2013.

Le DPE résulte d'une analyse technique de votre bien, du diagnostic du bâti, du calcul de ses déperditions ainsi que de l'examen de ses consommations.



1.2. AUDIT ÉNERGÉTIQUE

La réalisation d'un audit énergétique réglementaire est pertinente lorsque les enjeux liés à vos bâtiments sont multiples. Il intègre :

- Un diagnostic complet du bâti, des systèmes et des usages de votre bâtiment.
- Une proposition de programmes de travaux de rénovation énergétique permettant de sortir du statut de passoire énergétique.



RÉALISATION

AUDIT COPROPRIETE PALOMBES SAVIGNY-SUR-ORGE

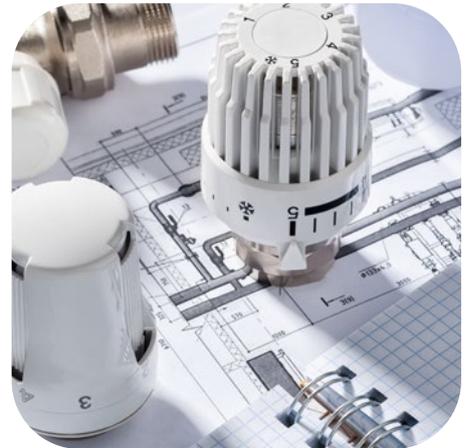
- Audit énergétique d'une copropriété de 40 logements dans le cadre de la fiche CEE BAR-TH-145.
- Audit permettant le déclenchement des aides CEE et MPR Copro'

1.3. DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL

Le diagnostic technique global (DTG) joue un double rôle :

- Il permet d’informer les copropriétaires sur l’état technique global de l’immeuble et la nécessité de réaliser des travaux.
- Il permet d’explorer les différentes options possibles et de recenser les travaux adéquats à effectuer.

Il résulte de la fusion entre un audit énergétique détaillé un audit architectural.



1.4. PPT : LE PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Le PPT est un outil unique vous donnant les travaux à réaliser avec leur coût, leur priorisation et leur performance dans le but de faciliter la rénovation énergétique et architecturale de votre copropriété.

Vous pourrez ainsi mettre en place un échéancier de travaux sur une durée de 10 ans pour sauvegarder le bâtiment et son bon entretien.

	Coût des travaux	0 à 2 ans
Travaux urgents sur des ouvrages menaçant le bâti et les occupants		
Réfection des balcons endommagés sur cour	6 889,68 €	6 889,68 €
Travaux de conformité et mise en sécurité		
Sécurisation des accès de maintenance en couverture R+11 (échelle à crinoline)	1 500,00 €	1 500,00 €
Sécurisation des accès de maintenance en couverture R+10 basse (échelle à crinoline)	1 500,00 €	1 500,00 €
Sécurisation des accès de maintenance en couverture (Ligne de vie)	41 993,50 €	41 993,50 €
Reprise des isolation fibralth du sous-sol	4 080,00 €	4 080,00 €
Reprise des isolation fibralth du porche	1 247,40 €	1 247,40 €
Création de locaux dédiés aux conteneurs ordures au sous-sol	10 381,20 €	10 381,20 €
Travaux de maintenance et d'entretien		
Reprise de maçonnerie du seuil du portail au 235 rue de Vaugirard	600,00 €	600,00 €
Contrôle et réfection des évacuations des eaux des terrasses privées du rez-de-chaussée	550,00 €	550,00 €
Création d'un regard (en bas de pente de la voie d'accès pompiers) raccordé au réseau d'évacuation des eaux	1 867,25 €	1 867,25 €
Ravalement simple des pignons	32 025,08 €	
Ravalement simple des façades sur rue	96 070,08 €	
Ravalement simple des façades sur cour	150 624,72 €	
Travaux nécessaires d'entretien et d'amélioration		
Modification des évacuations des eaux des balcons avec prolongation du caniveau par un élément métallique	32 714,60 €	
Réfection des garde corps béton endommagés des terrasses privées	2 600,00 €	
Reprise de l'échelle de la voie pompiers	71 268,08 €	
Rénovation complète des franchisés des terrasses privées (non encore traitées)	208 650,00 €	208 650,00 €
Décontamination et condamnation des vides ordures	137 544,00 €	
Travaux d'amélioration du bâti et du confort		
Remplacement des persiennes d'origine et pose de persiennes aluminium (50%)	357 572,95 €	
Remise en peinture des portes métalliques des sas des sous-sol	1 233,79 €	
Création de locaux vélos fermés en sous-sol	8 000,00 €	
Création d'un local dédié aux conteneurs ordures au RDC	6 500,00 €	
Remise en peinture des sas et des escaliers d'accès au sous-sol avec mise en couleur (Marches, murs, travaux de conformité ou d'amélioration de l'accessibilité)	17 171,89 €	
Reprise de l'installation des ascenseurs pour rendre accessible le sous-sol	450 000,00 €	
Bande d'éveil de vigilance sur les paliers des escaliers	446,32 €	446,32 €
Total HT		279 305,35 €



RÉALISATION

RÉSIDENCE SAINT-AMBROISE À PARIS 56 APPARTEMENTS, 3 400 M²

- Audit énergétique et estimation de la classe énergie/climat de l’immeuble et d’appartements types.
- Audit architectural réalisé par le cabinet Lanaa.
- Scénario de travaux

1.5. IDENTIFICATION DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Nous vous accompagnons pour identifier et estimer le montant des aides auxquelles sont éligibles vos projets.



MAPRIMERÉNOV'

Les travaux de chauffage, d'isolation, de ventilation, d'énergies renouvelables ou encore les travaux de rénovation globale peuvent bénéficier de cette aide sous conditions de revenus.



+

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les CEE sont basés sur les économies réalisées par les travaux de rénovation.

Le montant de l'aide dépend notamment :

- > Du type de travaux
- > De la localisation (la France est découpée en 3 zones H1, H2 et H3)



+

LES AIDES TERRITORIALES :

Certaines régions, départements, intercommunalités ou communes peuvent accorder des aides complémentaires aux aides nationales dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.





RÉSIDENTIEL COLLECTIF

2. TRAVAUX

2.1. Maîtrise d'œuvre et gestion des travaux

NOS PARTENAIRES ARCHITECTES :

- **Cabinet Fabien Gantois Architecture** – Fabien GANTOIS
- **Cabinet Baron Arch** – Guillaume BARON
- **Cabinet LANAA** – Julie LAFORTUNE, Nicolas ANDRE, Matthias NESIUS architectes associés.
- **Cabinet Marielle Tordjeman** – Marielle TORDJEMAN



2.1. MAITRISE D'ŒUVRE ET GESTION DES TRAVAUX

SUIVRE LES TRAVAUX JUSQU'AU PARFAIT ACHÈVEMENT



CHAUFFAGE,
VENTILATION,
CLIMATISATION



PLOMBERIE,
ELECTRICITÉ,
GAZ



RÉFÉRENCES MAÎTRISE D'ŒUVRE



RÉHABILITATION D'UNE RÉSIDENCE AUDIENCE (94)

- Récompensé du «Grand Prix du Jury» aux Trophées Métropolitains CoachCopro 2023
- Maître d'ouvrage : Nation Gestion Conseil
- Cabinet d'architecte : LATITUDE 48° ARCHITECTURE



RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE DE 47 LOGEMENTS OCCUPÉS

- Rénovation s'inscrivant dans le «Plan Climat Paris»
- Maître d'ouvrage : RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris)
- Cabinet d'architecte : GRAAL



RÉHABILITATION DE 680 LOGEMENTS À PARIS 16 (75)

- Maître d'ouvrage : PARIS HABITAT
- Cabinet d'architecte : FABIEN GANTOIS ARCHITECTURES



LE GROUPE

QUELQUES MOTS SUR *greenta*

Diviser par 2
les consommations
énergétiques



NOTRE COLLECTIF À VOTRE SERVICE

Notre collectif, constitué de la société EO2, de ses filiales, regroupe 80 salariés pour un Chiffre d'Affaires de 27M€. Nos entreprises sont engagées dans la transition énergétique depuis plus de 15 ans.

Notre collectif réalise les activités suivantes :

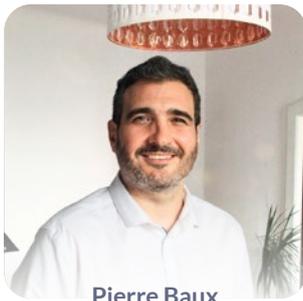
- Études d'ingénierie
- Gestion des subventions
- Maitrise d'œuvre
- Production et distribution de granulés de bois
- Conception, réalisation et gestion chaufferies bois et de réseaux de chaleur
- Entretien et maintenance de chaudières et de systèmes de ventilation

Nous sommes certifiées OPQIBI pour la qualité et le sérieux de notre expertise.

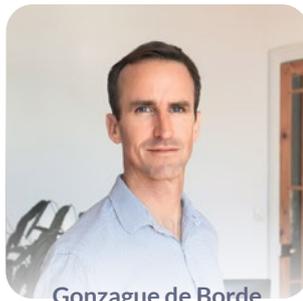
L'ensemble de nos compétences nous permet d'être votre interlocuteur unique pour mener à bien vos projets.



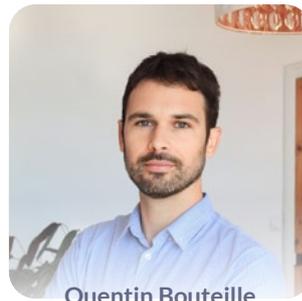
L'ÉQUIPE



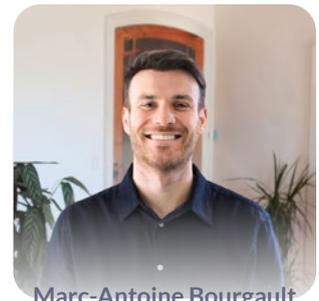
Pierre Baux
Co-Directeur Général
En charge de la Production



Gonzague de Borde
Co-Directeur Général
En charge du Développement



Quentin Bouteille
Responsable Etudes et
Développement Tertiaire



Marc-Antoine Bourgault
Responsable Commercial
Tertiaire



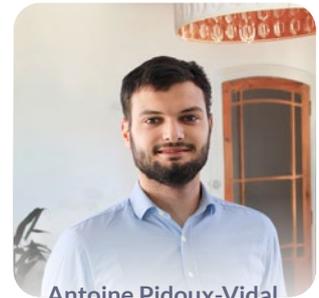
Arthur Hamon
Chargé d'affaires - Ingénieur en
Performance Énergétique Tertiaire



Caroline Thomas
Chargé d'affaires - Ingénieur en
Performance Énergétique Tertiaire



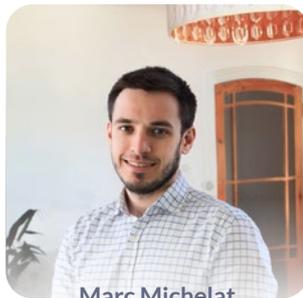
Marion Klein
Chargé d'affaires - Ingénieur en
Performance Énergétique Tertiaire



Antoine Pidoux-Vidal
Chargé d'affaires Ingénieur en
Performance Énergétique Résidentiel



Gaëtan Migon
Chargé d'affaires - Ingénieur en
Performance Énergétique Tertiaire



Marc Michelat
Chargé d'affaires - Ingénieur en
Performance Énergétique Tertiaire



Mohamed Belayd
Maîtrise d'oeuvre Ingénieur
d'études CVC Tertiaire



Hugo Letellier
Chargé d'affaires - Ingénieur en
Performance Énergétique Tertiaire



Zakaria Tarhbalouti
Maîtrise d'oeuvre Ingénieur d'études
CVC



Yannis Lefevre
Chargé d'affaires Ingénieur en
Performance Énergétique Tertiaire



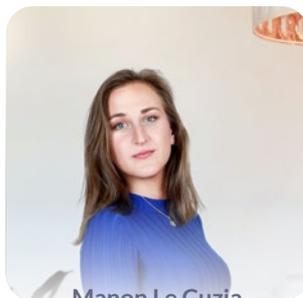
Frédéric Curie
Responsable Marketing et
Digital



Fatima Zahra Ouaziz
Alternante en Performance
Énergétique Tertiaire Résidentiel



Caroline Capelier
Assistante gestion administrative



Manon Le Cuzia
Responsable Communication

greenta

Les meilleurs choix
écologiques sont aussi
les meilleurs choix
financiers

www.greenta.fr

Greenta Ile de France

36, avenue Pierre Brossolette,
92240 MALAKOFF

Greenta Sud

7 Rue du Dr Roux Seignoret
83400 HYÈRES

Greenta Occitanie

Pôle en cours d'ouverture
31000 TOULOUSE